CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E203138** **VALABLE JUSQU'AU** **22/06/2027**

ÉDITÉ LE 06/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/02/2022

Raison sociale : ALL TOITURES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 23/01/2026

Capital : 1 000

14 CHEMIN DES RONZIERES
69390 VOURLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 910 250 521 00036

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 880638900150

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD SV75018041T26362

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD SV75018041T26362

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 85 28 93 67 **Fax :**

Portable : 06 88 11 19 91

Responsabilité légale :
LONGY AURÉLIEN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : adeline.banach@alltoitures.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 673 570 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	23/06/2026
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure)		23/06/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/07/2026 11:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.